



Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 juillet 2019.

• **Conseillers** : Paquereau D, Arrivé G, Blanchard P, Blot Y, Bolteau J-F, Brochard P, Bulteau B, Champain A, Duprey E, Fonteneau M, François S, Guibert J, Jouet F, Martineau B, Montauban J, Perdriau P, et Sourisse C.

• **Conseillers absents excusés**: Blain J (a donné pouvoir à Blanchard P), Caillé P (a donné pouvoir à Bulteau B), Salaün P (a donné pouvoir à Paquereau D), Lacreuse I (a donné pouvoir à Perdriau P), Laporte C (a donné pouvoir à Jouet F), et Mandin S.

ENQUETE PUBLIQUE PLUIH

Enquête publique en Mairie **PLUIH du 2 septembre au 4 octobre 2019**

Horaires pour la consultation du dossier d'enquête publique :

- Lundi : 8h30-12h30
- Mardi : 8h30-12h30
- Mercredi : 8h30-12h30
- Jeudi : 8h30-12h30 / 14h-18h
- Vendredi : 8h30-12h30 / 14h-17h
- Samedi : 8h30-12h30

PLUIH

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL HABITAT



Dossier consultable dès fin juillet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1424>

Dépôt des remarques possible qu'à partir du début de l'enquête.

Dates de permanences du commissaire enquêteur en Mairie des Brouzils :

- Jeudi 5 septembre de 15h à 18h
- Samedi 14 septembre de 9h30 à 12h30
- Mercredi 25 septembre de 9h30 à 12h30

Dates de permanences du commissaire enquêteur à la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent les Essarts :

- Lundi 2 septembre de 9h à 12h
- Vendredi 4 octobre de 13h30 à 16h30

N'hésitez pas à venir si vous avez des réclamations à apporter. Vous pourrez également faire vos réclamations dans les autres Communes de la Communauté de Communes.



URBANISME et ENVIRONNEMENT

Liaison vers la forêt de Grasla

En vue de l'acquisition foncière pour la liaison entre le bourg et la forêt de Grasla, le Conseil autorise M. le Maire à signer l'accord écrit des 7 247m² : achat d'une bande de 5 796m² appartenant au groupement forestier Grasla Chambord au prix de 3,50€ le m² et une bande de 1 451m² appartenant à Mme Marie Thérèse JAULIN.

Après l'ouverture de plis réalisés le 10 juillet, l'entreprise Loire Vendée Infrastructures est retenue pour réaliser les travaux pour un montant de 84 746,50€ qui devraient démarrer en septembre.

Lotissements « Le Chêne Vert » et « La Carrière »

En vue de la réalisation des lotissements Le Chêne Vert et La Carrière, les missions de maîtrise d'œuvres sont confiées au cabinet GEOUEST. Pour ce faire, GEOUEST propose la signature de 2 conventions. La première concerne la rémunération pour le dossier Chêne Vert d'un montant de 8 800€ HT et la seconde pour La Carrière une rémunération d'un montant de 7 800€HT.

FINANCES

Lotissement « le Chêne Vert »

En vue de financer le projet du lotissement Le Chêne Vert, et notamment les acquisitions foncières et les travaux, il convient de réaliser un emprunt de 300 000€. Le Conseil retient la proposition du Crédit Agricole.

Pour faire face aux besoins de trésorerie entre la réalisation des projets et la perception des recettes, la Conseil décide d'avoir recours à un emprunt relais TVA de 170 000€ remboursable dans un an qui sera réalisé aussi au Crédit Agricole.

Répartition du FPIC (fond de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Le montant du FPIC reversé à l'ensemble intercommunal au titre de l'année 2019 est de 711 551€.

Le conseil communautaire a décidé une répartition « dérogatoire libre » pour redistribuer la totalité de l'enveloppe du FPIC aux Communes en appliquant une clé de répartition population DGF-potentiel financier. La commune des Brouzils recevra donc 91 709€ (pour mémoire, en 2018 la commune a perçu 92 404€).

Répartition des sièges Communautaires

La Communauté de Communes Saint-Fulgent - Les Essarts disposent de 37 sièges depuis la fusion selon un accord local. En vue des élections de 2020 et lors de la séance du 4 juillet 2019, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable pour une répartition en 36 sièges dont 3 pour la commune des Brouzils. Chaque Commune délibéra. M. le Maire précise :

- cet accord local permet une représentation minimale de 2 sièges pour les plus petites communes
- si une Commune représentant 25% de la population de l'EPCI ne délibère pas en faveur de cet accord local, c'est le droit commun qui s'applique soit 30 sièges

FINANCES ET ADMINISTRATIONS GENERALES

Cession d'emprise foncière à titre gracieux

Suite à la réalisation du terrain synthétique par la Communauté de Communes sur un terrain Communal, La Commune des Brouzils s'est engagée à céder à titre gratuit les terrains nécessaires à l'opération. La Commune s'engage à accorder une servitude de passage tous usages afin d'accéder aux équipements intercommunaux.

Prochainement une convention va être signée entre la Communauté de Communes et la Commune des Brouzils.

Réduction de temps de travail de Mme Lydie NAIN

Mme Lydie NAIN en congé parental reprendra son poste au 1^{er} septembre prochain. Lors de la séance du 20 juin 2019, le Comité Technique a émis un avis favorable à la diminution de son temps de travail qui passe de 28,54 à 24,50 heures hebdomadaires. Le Conseil donne son accord.

Création d'une commission consultative « changement d'état civil »

De plus en plus fréquemment, les services administratifs sont consultés par des administrés dans le cadre de demande de changement de nom ou prénom. Pour y répondre une commission consultative de 5 membres est créée : Christelle SOURISSE, Marie FONTENEAU, Sandrine FRANCOIS, Jean-François BOLTEAU et Yvan BLOT.

Cession de table à la Pastourelle

Vingt nouvelles tables ont été achetées pour la salle Pastourelle pour remplacer les plus abîmées. Le Conseil décide de vendre les anciennes tables au prix de 15€ l'unité. Si vous êtes intéressés par ces tables venez-vous faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.

VOIRIE

Les travaux de réfection des routes sont terminés. Il est fortement recommandé d'être vigilant et de réduire la vitesse sur les routes gravillonnées qui sont glissantes et notamment celle qui relie le village du PIN à L'HERBERGEMENT.

AVIS DE LA MAIRIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : SACS ROUGES

Vous avez un surplus d'ordures ménagères ? Suite à une fête ou autres...

Passez en Mairie des Brouzils (ou à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts) pour chercher des sacs rouges.

Tarifs : 30L : 1,34€ et 100L : 4,87€

Ils seront facturés sur votre prochaine facture.

Il suffit de les déposer à côté de votre bac le jour du ramassage des ordures ménagères.



COMMUNAUTE DE COMMUNES : Des aides pour rénover votre logement ou réduire vos factures d'énergie

Vous êtes un propriétaire occupant ou un propriétaire bailleur et vous souhaitez rénover votre habitation ou pouvoir rester dans votre domicile le plus longtemps possible ? La Communauté de communes souhaite vous accompagner dans l'amélioration de votre logement.

Dans le cadre de l'élaboration de son nouveau document d'urbanisme intercommunal intégrant un volet spécifique à l'habitat (PLUiH), la Communauté de communes envisage de mettre en place un dispositif d'aides financières et de conseils gratuits pour accompagner les propriétaires dans la réalisation de travaux (économies d'énergie, maintien à domicile, etc) ; tout en soutenant plus particulièrement les habitants ayant des revenus modestes à très modestes. Afin de cibler au mieux son contenu, nous avons donc besoin de votre aide : vous êtes invités à remplir une enquête proposée par Hatéis Habitat, le prestataire qui accompagne l'intercommunalité dans cette étude :

- En suivant le lien : <https://cutt.ly/Oirr1E>
- En vous connectant sur le site de la Commune
- En vous connectant sur le site internet de la Communauté de communes ou sa page Facebook
- En remplissant directement un formulaire papier disponible à l'accueil des mairies et de la Communauté de communes.

Cette enquête se déroulera jusqu'à la fin septembre.

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RATS, LES SOURIS ET LES TAUPES

Les commandes se font en Mairie jusqu'au **14 septembre 2019**

- ⊙ Raticide/Souricide sous forme de pâte 150 g : 4,10 €
- ⊙ Raticide/Souricide céréales (120 sachets de 40g) : 46,00 €
- ⊙ Sac 10 kg (professionnel) : 41,80 €
- ⊙ Clé pour tendre un piège-pince à taupes : 6,60 €
- ⊙ Piège-pince à taupes : 3,35 €
- ⊙ Boîte pour application : 8,15 €

Les produits seront disponibles **à partir du lundi 7 octobre 2019** aux horaires d'ouverture de la Mairie.
Paielement par chèque souhaité et libellé à l'ordre de la F.D.G.D.O.N. de Vendée lors de la commande.
 (Le paiement se fera uniquement par chèque s'il est remis à la réception des produits).
 Une facture vous sera adressée sur simple demande lors de votre commande.

CAMPAGNE DE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Comme chaque année, Polleniz va proposer à toutes les communes du département d'organiser une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin. Ces chenilles s'attaquent aux pins et dans une moindre mesure aux cèdres. Les autres essences ne sont pas touchées.

Pourquoi lutter collectivement ?

Regroupées en colonies, les chenilles processionnaires s'attaquent aux aiguilles des pins. Ces chenilles représentent aussi un risque sanitaire pour l'homme et les animaux car elles sont pourvues de poils microscopiques très urticants qu'elles libèrent dans l'air. Ces derniers restent virulents même plusieurs mois après la disparition des chenilles, surtout dans les anciens nids. Très allergènes, ils sont responsables de réactions allergiques chez l'homme (plaques rouges, cloques, démangeaisons intenses...). Les risques sont beaucoup plus importants chez les enfants. Chez les animaux, les poils urticants peuvent provoquer des nécroses allant jusqu'à la perte de la langue. La mise en place d'une lutte collective de traitement des pins permettra de limiter une trop grande prolifération et de réduire les nuisances à un niveau supportable pour les activités humaines.

Comment faire partie de la lutte collective ?

Cette année, le mode opératoire pour demander l'intervention d'un technicien Polleniz sur sa propriété a changé : plus besoin de s'inscrire en mairie, il suffit de se connecter au site www.polleniz.fr pour en faire la demande, **avant le 10 septembre 2019**. Les tarifs et modalités de paiement seront disponibles en ligne. L'intervention de Polleniz se déroulera **de septembre à janvier**, chez tout particulier s'étant inscrit sur le site internet. Cette campagne de lutte est **biologique**, sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Le produit pulvérisé détruit le système digestif des chenilles qui l'ingèrent en même temps que les aiguilles. Il sera donc appliqué à l'automne, période où elles en consomment en grande quantité.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Polleniz par téléphone (Vendée : 02 51 47 70 61).

MÊME SI ON NE LES VOIT PAS, LES CHENILLES SONT UNE MENACE

Risques pour l'homme

- Réactions cutanées : urticaire, démangeaisons
- Irritation des voies respiratoires
- Inflammation du tube digestif et des muqueuses
- Conjonctivite

Risques pour les animaux

- Nécrose allant jusqu'à la perte de la langue
- Œdème des babines
- Vomissements

Risques pour les pins

- Défoliation massive des arbres : les chenilles se nourrissent des aiguilles
- Affaiblissement pouvant entraîner la mortalité des pins

Pour traiter vos pins INSCRIVEZ-VOUS sur www.polleniz.fr avant le 10 septembre 2019

Votre commune et POLLENIZ s'engagent dans la lutte collective contre la chenille processionnaire du pin

BIBLIOTHEQUE

Alerte Agenda

Portes ouvertes à la bibliothèque le samedi matin 28/09/2019 de 10h à 13h
 A cette occasion, concours ouvert à tous pour trouver un nom à votre bibliothèque.

Pour y participer :

Coupon réponse ci-dessous à mettre dans l'urne de la bibliothèque ou envoi par mail : bibliotheque@les-brouzils.fr
 Avant le 15 septembre 2019. Un lot sera remis au gagnant

✂-----

Nom :

Prénom :

Age :

Coordonnées mail :

téléphone :

NOM PROPOSÉ :



Nous comptons sur votre imagination

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES !

Si vous vous absentez pour une période d'une semaine ou plus, les services de gendarmerie peuvent gratuitement, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Une semaine avant votre départ, venez remplir le formulaire en mairie ou à la gendarmerie de Saint-Fulgent afin de vous inscrire à ce service.

RAPPEL : LEGISLATION APPLICABLE EN MATIERE DE PROTECTION ANIMALE

Les sanctions pour « voies de faits » concernant les animaux figurent essentiellement dans le CODE PÉNAL.

- Sévices graves envers un animal :

L'article [521-1 du Code Pénal](#) sanctionne de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende « *Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité* ». Le même article prévoit des sanctions pour les personnes morales ».

- Mauvais traitements envers un animal

L'article [R654-1 du Code Pénal](#) punit puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe. « *Le fait, sans nécessité, publiquement ou non, d'exercer volontairement des mauvais traitements envers un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité* ».

- Mise à mort volontaire et sans justification d'un animal

L'article [R 655-1](#) du Code Pénal prévoit : « *Le fait, sans nécessité, publiquement ou non, de donner volontairement la mort à un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5e classe* ».

- Atteintes involontaires à la vie ou à l'intégrité d'un animal

L'article [R 653-1 du Code Pénal](#) prévoit : « *Le fait par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements, d'occasionner la mort ou la blessure d'un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe. En cas de condamnation du propriétaire de l'animal ou si le propriétaire est inconnu, le tribunal peut décider de remettre l'animal à une œuvre de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée, laquelle pourra librement en disposer.*

- Abandon d'animaux :

Le dernier alinéa de l'article [521-1 du Code Pénal](#) sanctionne de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende « *l'abandon sur la voie publique d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité, à l'exception des animaux destinés au repeuplement* ».

ATTENTION AUX NUISANCES SONORES

A l'approche des beaux jours où bon nombre d'entre vous vont s'adonner à des travaux extérieurs nécessitant souvent l'utilisation d'outils ou appareils pouvant générer certaines nuisances sonores, il est bon de rappeler l'extrait de la circulaire préfectorale du 12 juillet 2013 article 19 de l'arrêté n°2013-MCP/4-06, afin de se conformer à la loi :

Les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuse, raboteuses, scies mécaniques (liste non limitative) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

En application de l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2012 (12 SIDPC-DDTM627), **le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit** en zone boisée ou non, pour les ménages et les collectivités territoriales. Il convient d'éliminer les déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchetterie.

DÉCHETS VERTS

Les déchets verts doivent être soit compostés sur place, soit évacués sur les plates-formes de déchetteries présentes à cet effet. En aucun cas il n'est acceptable que nos services techniques en retrouvent dans les fossés avec des risques que cet apport bouche ceux-ci. Nous sollicitons votre civisme, notamment au chemin des Vignes où ces pratiques ont été constatées.

🔗 **Prochaine réunion de Conseil Municipal :**

→ Lundi 9 septembre 2019 à 19h00 à la Mairie.

🔗 **Secrétariat de la Mairie :** Fermé le samedi matin en Juillet et Août

🔗 **Bibliothèque :** Changement en Juillet et Août : Du 1^{er} Juillet au 31 Août 2019, la bibliothèque sera ouverte le **mercredi de 10h à 12h** et le **vendredi soir de 17h à 18h seulement** (pas le samedi matin)

🔗 **Permanence assistante sociale**

2^{ème} mardi matin de chaque mois à la Mairie, sur rendez-vous, en téléphonant au secrétariat du Centre médico-social de Saint-Fulgent ☎ 02.28.85.76.00.

~ ETAT CIVIL ~

Nous accueillons avec joie **les naissances** de...

Mya BERTON	1, rue du Puits	le 28 juin
Shelsea CHEVALIER	4, impasse du Patis	le 11 juillet
Marley NEAU	5, le Fief	le 12 juillet

Tous nos vœux de bonheur **aux mariés**...

Stéphanie SAIBRON et Gaël PINEAU	9, la Canquetière	le 15 juin
Mélanie MARCHAIS et Sébastien ARNAUD	27, l'Aumonerie	le 22 juin
Anne-Claire CHALMEL et Jonathan SAMSON	Villeneuve-St-Georges	le 1 ^{er} juillet
Valérie SOLLEU et Zakaria CHEGDALI	16, la Renaudière	le 6 juillet

Avec tristesse nous vous faisons part des **décès** de...

Jean SAMSON	21, allée des Ruettes	le 13 juillet
-------------	-----------------------	---------------

VIE DES ASSOCIATIONS

◆ GYM DETENTE LES BROUZILS 2019/2020

Reprise des cours le vendredi 20 septembre 2019 au vendredi 26 juin 2020 à la salle Brosilis de 14h à 15h. Les cours sont accessibles à toutes et tous et sont assurés par une monitrice diplômée Mme BARBEREAU Cécile. Un certificat médical est demandé.

Pour découvrir ce qu'est la gym détente venez participer AUX PREMIERS COURS GRATUITEMENT. Les inscriptions se feront le vendredi 20 septembre 2019 à la salle Brosilis. Vous pouvez aussi vous inscrire en cours d'année. La cotisation annuelle est de 84€.

Pour tous renseignements appelez le 02.51.42.97.66. mail : hervouetcollette@orange.fr

◆ GYM DE GRASLA

Vous souhaitez vous maintenir en forme (renforcement musculaire, abdos fessier, pilates) ou faire travailler votre cardio (cardio dance, zumba), **l'association de gym de grasla** vous retrouve pour sa rentrée de septembre

Le lundi de 9h30 à 10h30 espace Brosilis (renforcement musculaire, abdos fessier, LIA, step, pilates...)

Le jeudi de 19h15 à 20h15 espace Brosilis (renforcement musculaire, abdos fessier, LIA, step, pilates...)
et le jeudi de 20h20 à 21h20, (Cardio dance, Zumba, Step...)

Cours assurés par Sandra Soulard.

Reprise le lundi 9 septembre et le jeudi 12 septembre

Vous ne savez pas si les cours sont faits pour vous venez les tester (de 14 ans à 70 ans+).

Information possible : gymdegrasla@orange.fr ou au 02-51-42-43-11

Inscription possible à la journée des associations le 7 septembre à l'espace Brosilis.

◆ LSGB : NOUVELLES ACTIVITES

Partageons notre même passion.... !!!!!

Pour la nouvelle saison qui va commencer en septembre, le LSGB souhaite développer 3 activités :

- Le foot en marchant (qui se développe en France) s'adresse aux Femmes/Hommes de plus de 50 ans. Cette activité se déroulera en journée sur le nouveau terrain synthétique.
- Devant l'essor du football féminin en France (succès de la coupe du monde), création d'une équipe féminine loisirs à partir de 16 ans, sans compétition en soirée (peut-être le lundi).
- Accueil des jeunes féminines qui ont entre 6 et 10 ans souhaitant jouer au foot.

Si vous êtes intéressés par une de ces activités, ou pour toutes infos complémentaires, vous pouvez vous adresser à un dirigeant du club, ou envoyer un mail à lsgb.football@orange.fr

A bientôt,

Le bureau du LSGB.

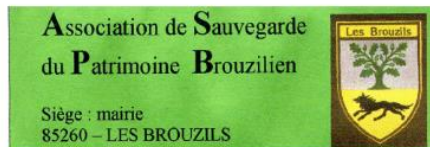


◆ SECOURS CATHOLIQUE

La prochaine collecte du secours Catholique sera le 9 septembre prochain au presbytère des Brouzils. Pas de collecte au mois de Juillet et Août.

Les bénévoles

◆ ASPB



L'A.S.P.B. et le Centre de Secours des Brouzils vous invitent

A l'occasion des « Journées du Patrimoine »

le samedi 21 septembre de 14 à 18 h
au Centre de Secours
pour une rétrospective de l'équipe brouzillienne
« des soldats du feu »
de 1960 à nos jours.

-- MANIFESTATIONS --

- Dimanche 1^{er} Septembre : Randonnée de Grasla VTT ~ *La Pastourelle*
- Samedi 7 Septembre : Forum des associations ~ *Espace Brosilis*
- Samedi 14 Septembre : Inauguration du terrain synthétique intercommunal et des aménagements sur le terrain A ~ *Stade de foot*
- Samedi 14 Septembre : Journée du Patrimoine
- Dimanche 15 Septembre : Journée du Patrimoine
- Samedi 21 Septembre : Journée du Patrimoine au centre de secours

préparez
la rentrée

santé
loisirs
sports
famille
culture
partage
échanges
éducation
rencontres
aides sociales

FORUM

DES ASSOCIATIONS

Samedi 7 septembre 2019

DE 10h30 à 12h30



ESPACE BROSILIS